DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois
*****
SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + **6** pouvoirs

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **FORGET Christian, COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **BRANCHU Agnès, LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 8. 42 /2025 OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN MULTI SITES : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES
Rapporteur : Christian FORGET
N° de délibération : 422025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*6*	*42*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

Le vice-Président rappelle que le Conseil communautaire a adopté par délibération n°54/2022 en date du 23 juin 2022 la mise en place d'une nouvelle campagne de ravalement de façades dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain. En décembre 2023, le périmètre de la campagne a été modifié par délibération n°151/2023.

Dans la continuité de la revalorisation des centres anciens des communes urbaines, en parallèle de la rénovation et de l'amélioration énergétique des logements, et en concomitance avec certains dispositifs de soutien auprès des commerces de proximité ou de réaménagement de certains espaces publics, il a été décidé de lancer une campagne de ravalement de façades spécifique.

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-422025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Ainsi, la Communauté de communes a souhaité mener une politique visant à revitaliser le centre-ville des communes urbaines de Dombasle sur Meurthe, St Nicolas de Port, Varangéville et Rosières aux Salines. Ce dispositif associe l'amélioration de la qualité urbaine par l'amélioration de l'habitat et la mise en valeur du patrimoine architectural.
La Communauté de communes a souhaité ainsi favoriser les interventions sur le bâti par la mise en place d'un système d'aides incitatives au ravalement de façades. Cette action de requalification très visible du bâti est susceptible d'amorcer un changement d'image notable et rapide des centres-villes afin de les rendre de nouveau attractifs.
L'objectif général est donc d'assurer la qualité des ravalements et de conserver un tissu urbain et un patrimoine caractéristique de notre territoire.

Périmètre
Aujourd'hui, le périmètre arrêté pour les communes susvisées est :

- Pour Dombasle s/Meurthe : rue Gabriel Péri en totalité, les immeubles place Suzanne Pierre (y compris les n°59 bis à 67 rue Carnot)
- Pour St Nicolas de Port : rues Mercière, de la Commune, la Paroisse, l'Etuve, des Bénédictins, Trois Pucelles, Fonts et Simon Moycet (n°2 à 4 et 1 à 19)
- Pour Varangéville : rues Jean Jaurès, Gambetta, Colonel Fabien, Gabriel Péri et rue Carnot (n°2 à 16)
- Pour Rosières aux Salines : rues de Nancy, de la Moselle/Sprauel, l'Ancien Hôtel de ville, Malhorty et du Sergent Muller (jusqu'au n°10)

Par ailleurs, la commission Aménagement Habitat et Mobilité ainsi que les communes concernées proposent de faire évoluer ce périmètre actuel susvisé plus haut en priorisant un ensemble homogène afin de rester cohérent avec les objectifs initiaux annoncés.
Ainsi, il est proposé d'ajouter **l'ensemble de la rue du Prieuré à Varangéville**.

Modalités d'attribution de subvention
Aussi, malgré l'évolution du périmètre, l'enveloppe budgétaire assortie au dispositif restera en l'état au montant de 355 000 € pour la période de 5 ans.

Enfin, pour rappel, la commission Aménagement, Habitat et Mobilité instruit chaque demande et se garde le droit de déroger à cet article dans les cas exceptionnels d'immeubles situés en périphérie des périmètres, et, où l'intérêt architectural ou urbain du projet est justifié.

Après l'avis favorable de la commission Aménagement, Habitat et Mobilité du 15 mai 2025, il est demandé au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil communautaire :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** à l'unanimité la modification du périmètre de la campagne de ravalement de façades et par conséquent la modification du règlement général d'attribution des aides relatif à la campagne de ravalement de façades

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette campagne

- **AUTORISER** à l'unanimité le Président à engager toute démarche et signer tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-422025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président



Secrétaire de séance
Lorane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-422025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025